

Budget initial 2023

Commission des finances
7 décembre 2022

Direction des affaires financières

SOMMAIRE

1. Contexte
2. Principaux chiffres du budget initial 2023
3. Les recettes et dépenses du budget initial 2023
4. La masse salariale

1 - CONTEXTE

Contexte du BI 2023

- Le budget initial 2023 a été construit en tenant compte de fortes incertitudes liées à la conjoncture internationale et nationale :
 - ✓ accélération de l'inflation
 - ✓ forte hausse des coûts de l'énergie
 - ✓ revalorisation de +3,5% du point d'indice dès le 1^{er} juillet 2022
- Les annonces gouvernementales ont également été prises en compte dans l'élaboration du BI 2023 :
 - ✓ amortisseur électricité
 - ✓ fonds de compensation du surcoût énergétique
 - ✓ compensation de la revalorisation du point d'indice dès janvier 2023
 - ✓ autorisation à présenter un résultat comptable déficitaire et un prélèvement sur fonds de roulement pour faire face aux dépenses d'énergie

Contexte du BI 2023

- La ministre a souligné que la conjoncture actuelle ne doit conduire :
 - ✓ ni à pénaliser les projets de recherche ou d'investissements des établissements,
 - ✓ ni à dégrader les conditions d'enseignement,
 - ✓ ni à différer la réalisation des recrutements prévus.

Dans cette optique, l'Ecole propose une campagne d'emplois ambitieuse et poursuit des opérations immobilières en 2023.

- Malgré les signaux positifs de l'Etat, la hausse significative des dépenses énergétiques évaluée pour 2023 se répercute sur les équilibres financiers de l'établissement et entraîne les prévisions suivantes :
 - ✓ un déficit du résultat,
 - ✓ un prélèvement sur le fonds de roulement
 - ✓ et un prélèvement sur la trésorerie pour absorber ce surcoût.

Contexte du BI 2023

- Un plan de sobriété énergétique est en cours d'élaboration dans l'établissement et s'inscrit dans une démarche plus large conduite par l'École depuis 2019.
- Face à ce contexte, il est proposé au CA un budget initial en légère baisse avec une ouverture de crédits sur les moyens « établissement » inférieure aux années précédentes et aux besoins remontés par les services tout en préservant les dépenses incompressibles.
- Le but est de permettre à l'établissement de conduire ses missions et à la future présidence de conserver des marges de manœuvre pour mettre en œuvre sa politique.

2 – PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET INITIAL 2023

Principaux chiffres du BI 2023

RECETTES

Recettes en encaissements

	BR 2022 n°2	Prévision exécution 2022	BI 2023
Recettes globalisées	132 404 362 €	130 960 282 €	133 444 486 €
Recettes fléchées	11 454 759 €	10 012 736 €	10 621 723 €
TOTAL	143 859 121 €	140 973 018 €	144 066 209 €

Solde budgétaire	-11 546 759 €	-1 018 635 €	-11 639 939 €
------------------	---------------	--------------	----------------------

Indicateurs	BR 2022 n°2	Prévision exécution 2022	BI 2023
Résultat	-4 319 109 €	-1 543 922 €	-6 840 353 €
CAF	-1 003 586 €	1 756 078 €	-3 726 547 €
Fonds de roulement	13 992 940 €	20 841 120 €	11 556 204 €
Trésorerie	20 939 395 €	31 467 519 €	19 327 580 €

DÉPENSES

Dépenses en crédits de paiement (CP)

	BR 2022 n°2	Prévision exécution 2022	BI 2023
Dépenses de masse salariale	106 737 679 €	105 137 679 €	107 981 065 €
Dépenses de fonctionnement	37 717 495 €	31 701 974 €	39 362 583 €
Dépenses d'investissement	10 950 706 €	5 152 000 €	8 362 500 €
TOTAL	155 405 880 €	141 991 653 €	155 706 148 €

Autorisations d'engagement (AE)			
	BR 2022 n°2	Prévision exécution 2022	BI 2023
Dépenses de masse salariale	106 737 679 €	105 137 679 €	107 981 065 €
Dépenses de fonctionnement	48 144 770 €	42 949 918 €	38 422 933 €
Dépenses d'investissement	11 665 370 €	7 854 000 €	6 773 813 €
TOTAL	166 547 819 €	155 941 597 €	153 177 811 €

Focus sur le déficit prévisionnel du résultat comptable

Le **résultat comptable** se calcule par la différence entre les produits (recettes) de fonctionnement classe 7 et les charges (dépenses) de fonctionnement incluant la masse salariale (classe 6).

Impacts significatifs sur le résultat du BI 2023

Surcoût fluides en comparaison de l'exercice 2021 (année de référence)	5,77 M€
SMIC non compensé : impact total des hausses successives sur une année pleine	1,36 M€
CDSN non compensé	0,47 M€
GVT non compensé	0,37 M€
Point d'indice : compensation manquante	0,34 M€
Réduction allocation moyens établissement, hors dépenses incompressibles	- 1,50 M€
TOTAL	6,81 M€

Principaux chiffres du BI 2023

Recettes et dépenses globalisées

BI 2023 : RECETTES

Détail recettes globalisées	
Subvention pour charges de service public (SCSP)	123 910 629 €
Recettes propres générées par l'établissement	5 425 115 €
Recettes globalisées pré-affectées	4 108 742 €
TOTAL recettes globalisées	133 444 486 €

Solde budgétaire globalisé	-10 369 068 €
-----------------------------------	----------------------

BI 2023 : DÉPENSES

Dépenses globalisées en CP	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Masse salariale Etat + reversements CDSN	100 388 360 €	11 568 494 €		111 956 854 €
Charges courantes de l'établissement		15 036 900 €		15 036 900 €
Fonctionnement des services		6 051 624 €		6 051 624 €
Investissements Direction patrimoine			2 970 600 €	2 970 600 €
Autres dépenses	1 651 534 €	3 225 624 €	2 920 418 €	7 797 576 €
TOTAL dépenses globalisées	102 039 894 €	35 882 642 €	5 891 018 €	143 813 554 €

Principaux chiffres du BI 2023

Recettes et dépenses fléchées

BI 2023 : RECETTES

Détail recettes fléchées	
ANR PIA	2 216 566 €
ANR hors PIA	3 184 540 €
Union européenne	2 875 159 €
Région	1 149 785 €
Autres	1 195 673 €
TOTAL recettes fléchées	10 621 723 €

Solde budgétaire fléché	-1 270 871 €
--------------------------------	---------------------

BI 2023 : DÉPENSES

Dépenses fléchées en CP	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
ANR PIA	715 259 €	370 766 €	721 800 €	1 807 825 €
ANR hors PIA	2 763 256 €	1 396 684 €	404 874 €	4 564 814 €
Union européenne	1 157 524 €	673 132 €	672 062 €	2 502 718 €
Région	202 663 €	279 384 €	5 760 €	487 807 €
Autres	1 102 469 €	759 975 €	666 987 €	2 529 430 €
TOTAL dépenses fléchées	5 941 171 €	3 479 941 €	2 471 482 €	11 892 594 €

Indicateurs financiers du BI 2023

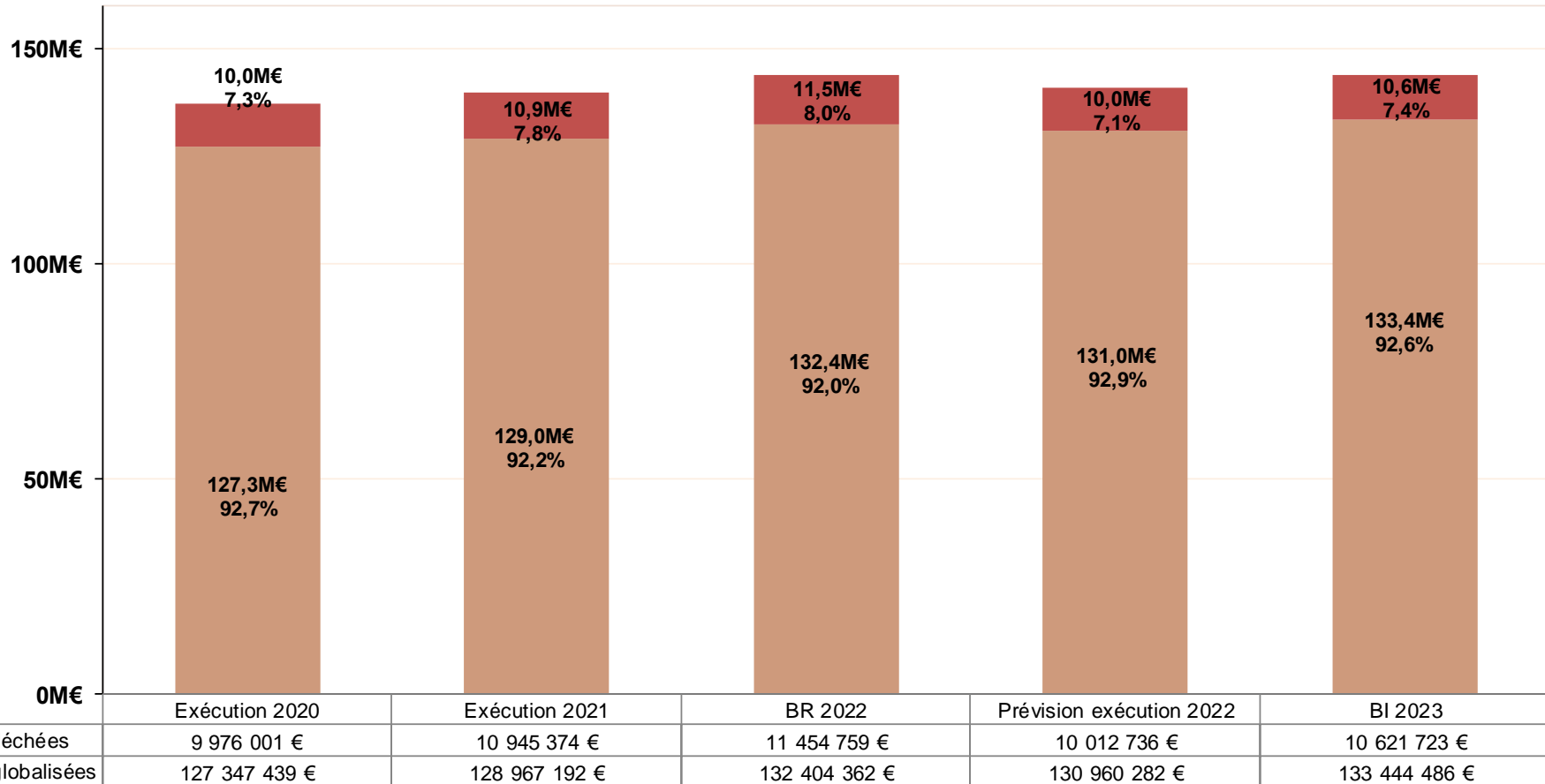
	<i>Exécution 2020</i>	<i>Exécution 2021</i>	BR 2022	Prévision exécution 2022	BI 2023	<i>Variation BI 2023/BR 2022</i>
Résultat	3 272 574 €	2 864 259 €	-4 319 109 €	-1 543 922 €	-6 840 353 €	-2 521 244 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	6 178 587 €	5 893 570 €	-1 003 586 €	1 756 078 €	-3 726 547 €	-2 722 961 €
Fonds de roulement	21 435 333 €	21 716 042 €	13 992 940 €	20 841 120 €	11 556 204 €	-2 436 736 €
Solde budgétaire	3 555 685 €	4 051 555 €	-11 546 759 €	-1 018 635 €	-11 639 939 €	-93 180 €
Trésorerie	28 951 226 €	33 186 154 €	20 939 395 €	31 467 519 €	19 327 580 €	-1 611 815 €

3 – LES RECETTES ET DÉPENSES DU BI 2023

Les recettes du BI 2023

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées.

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement



TOTAL Recettes 137 323 440€

139 912 566€

143 859 121€

140 973 018€

144 066 209€

Les recettes du BI 2023

Zoom sur les recettes globalisées

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées.

Recettes globalisées	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
Subvention pour charges de services public - SCSP	118 673 852 €	119 839 800 €	121 345 874 €	123 910 629 €	2 564 755 €
Recettes propres générées par l'établissement	5 224 856 €	4 841 686 €	6 814 679 €	5 425 115 €	-1 389 564 €
Recettes globalisées pré-affectées	3 448 731 €	4 285 706 €	4 243 809 €	4 108 742 €	-135 067 €
TOTAL recettes globalisées	127 347 439 €	128 967 192 €	132 404 362 €	133 444 486 €	1 040 124 €

Les recettes du BI 2023

Zoom sur les recettes globalisées : recettes générées par l'établissement

	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
Hébergement Résidences Descartes et Monod	1 298 360 €	1 541 358 €	1 600 000 €	1 600 000 €	0 €
Recettes liées à des dépenses RH (mises à disposition)	831 482 €	712 499 €	1 406 711 €	1 104 690 €	-302 021 €
Droits de scolarité	722 461 €	651 181 €	660 000 €	660 000 €	0 €
Engagement décennal	563 169 €	700 626 €	500 000 €	350 000 €	-150 000 €
Convention UdL participation déménagement M8		0 €	447 884 €	497 649 €	49 765 €
Recettes de la VPE	207 094 €	108 774 €	199 145 €	175 506 €	-23 639 €
Refacturations restaurants CROUS	105 180 €	66 245 €	250 000 €	200 000 €	-50 000 €
Indemnisation assurance pour sinistres	270 141 €	46 899 €	200 000 €	50 000 €	-150 000 €
CVEC	136 758 €	141 031 €	140 000 €	140 000 €	0 €
Appel à projets Résilience plan de relance		0 €	138 500 €	0 €	-138 500 €
Location de salles / amphis	42 534 €	40 150 €	100 000 €	130 000 €	30 000 €
Recettes de la BDL	106 473 €	94 872 €	106 250 €	36 000 €	-70 250 €
Autres recettes Présidence et DGS	29 978 €	99 886 €	126 489 €	60 270 €	-66 219 €
Antennes des opérateurs de téléphonie	83 747 €	63 031 €	88 000 €	56 000 €	-32 000 €
Autres recettes diverses	827 479 €	575 135 €	851 700 €	365 000 €	-486 700 €
TOTAL recettes générées par l'établissement	5 224 856 €	4 841 686 €	6 814 679 €	5 425 115 €	-1 389 564 €

Les recettes du BI 2023

Zoom sur les recettes globalisées : recettes pré-affectées

	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
Prestations/refactorations/autres recettes structures de recherche	1 527 679 €	1 978 711 €	1 973 201 €	1 360 838 €	-612 363 €
Colloques organisés via cellule congrès		52 695 €	384 972 €	960 326 €	575 354 €
Préciput ANR	518 056 €	741 685 €	920 709 €	744 835 €	-175 874 €
Fonds recherche : contributions des EPST (CNRS, INRIA...)	850 103 €	1 016 003 €	579 971 €	657 000 €	77 029 €
ENS Editions dont ventes d'ouvrage	191 962 €	185 497 €	190 000 €	225 500 €	35 500 €
Hébergement start-ups, licences, rémunérations d'inventions	104 444 €	122 891 €	121 456 €	84 122 €	-37 334 €
Laboratoires SHS : subventions, redevances...	98 560 €	92 725 €	46 407 €	39 650 €	-6 757 €
Institut Français de l'Education	157 927 €	95 500 €	27 093 €	36 471 €	9 378 €
Total recettes globalisées pré-affectées	3 448 731 €	4 285 706 €	4 243 809 €	4 108 742 €	-135 067 €

Les recettes du BI 2023

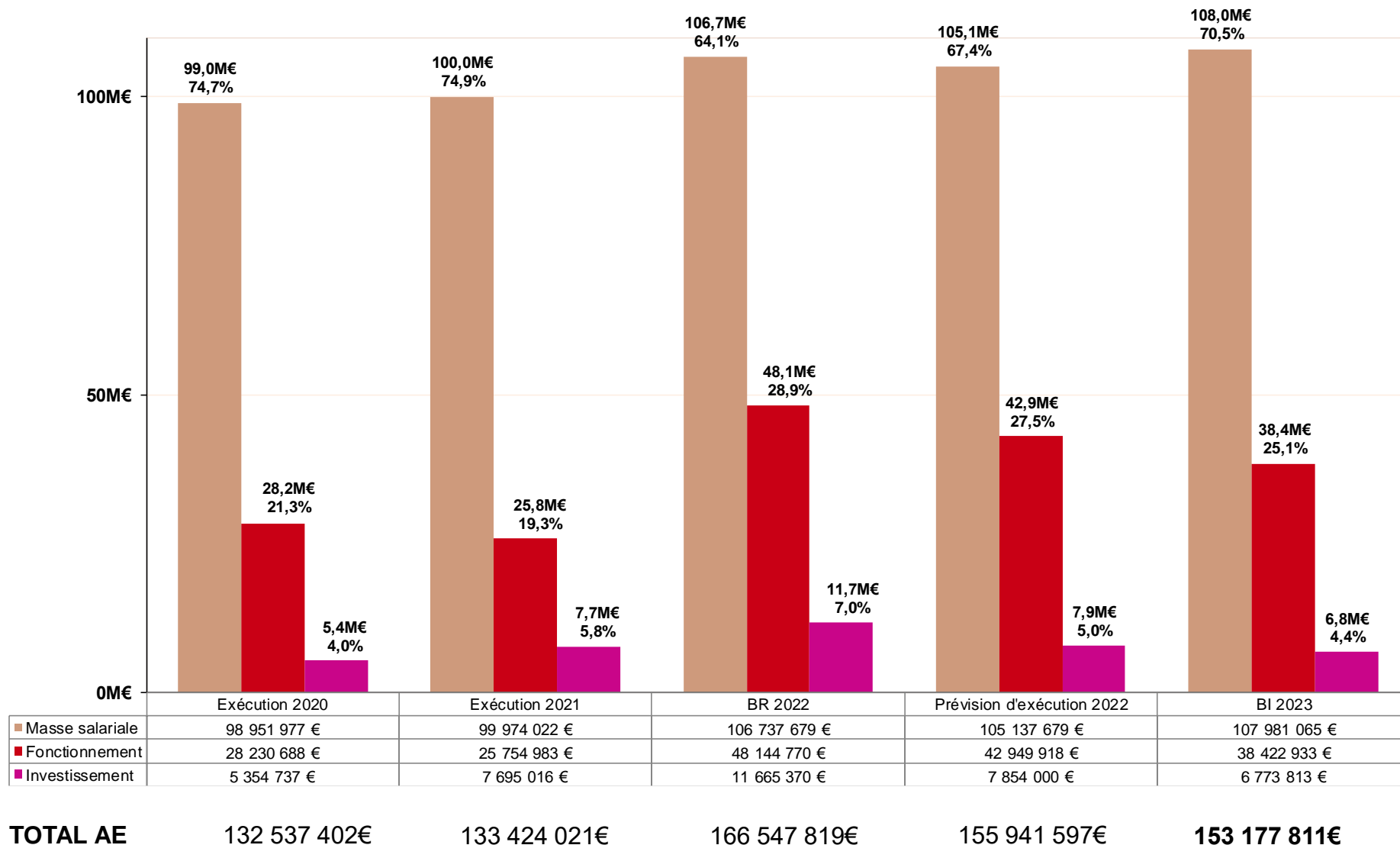
Zoom sur les recettes fléchées

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement

	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
ANR PIA IDEX	1 071 870 €	876 701 €	1 028 751 €	534 989 €	-493 762 €
ANR PIA hors IDEX	461 018 €	372 035 €	2 476 806 €	1 681 577 €	-795 229 €
Total ANR PIA	1 532 888 €	1 248 736 €	3 505 557 €	2 216 566 €	-1 288 991 €
ANR hors PIA	2 580 974 €	3 338 117 €	3 023 381 €	3 184 540 €	161 159 €
Union Européenne	1 840 511 €	3 614 204 €	1 449 936 €	2 875 159 €	1 425 223 €
Région	179 367 €	137 381 €	1 105 567 €	1 149 785 €	44 218 €
Autres recettes	3 316 938 €	2 606 936 €	2 370 318 €	1 195 673 €	-1 174 645 €
Total recettes fléchées	9 450 678 €	10 945 374 €	11 454 759 €	10 621 723 €	-833 036 €

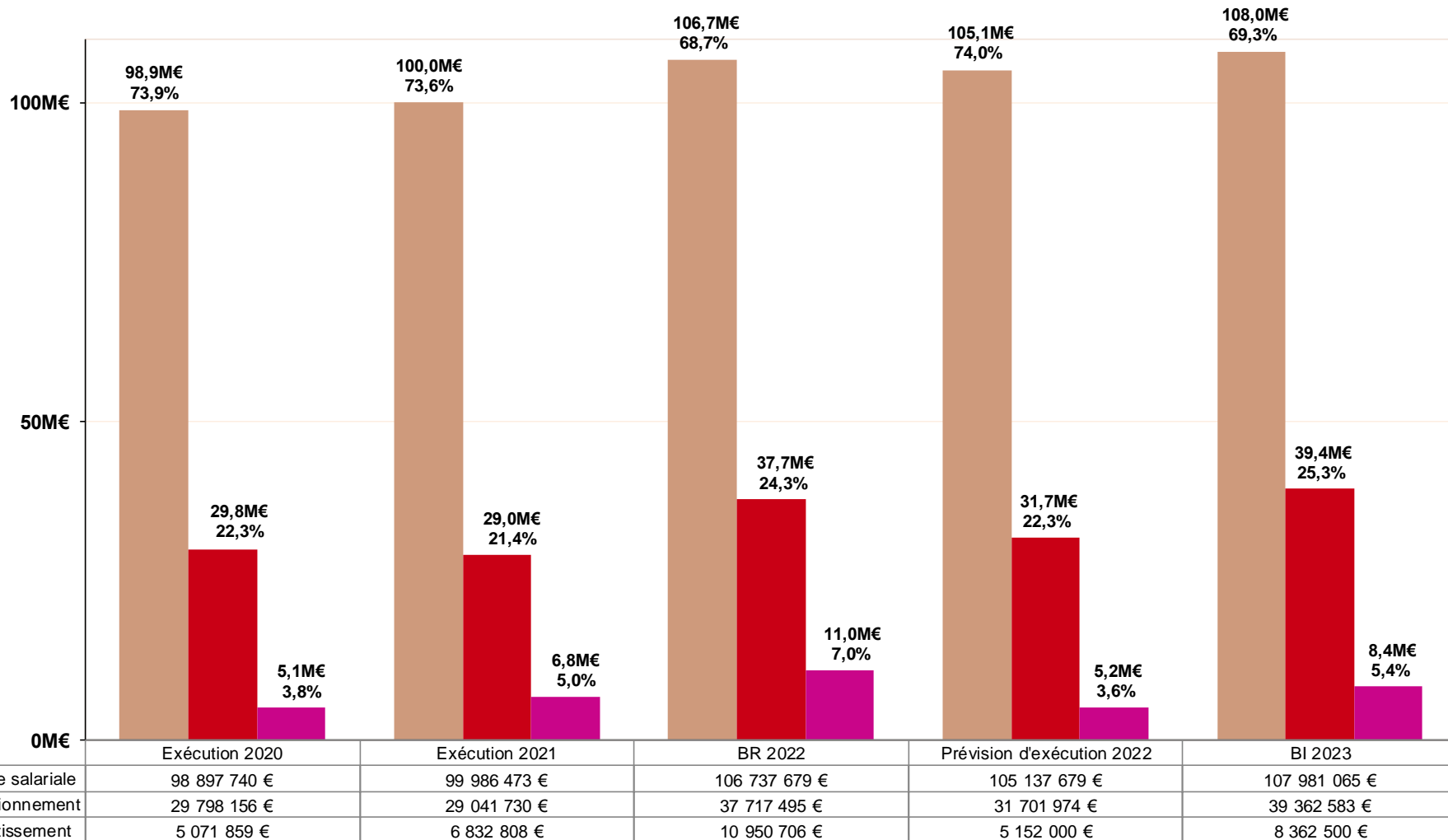
Les dépenses du BI 2023

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement



Les dépenses du BI 2023

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.



■ Masse salariale	98 897 740 €	99 986 473 €	106 737 679 €	105 137 679 €	107 981 065 €
■ Fonctionnement	29 798 156 €	29 041 730 €	37 717 495 €	31 701 974 €	39 362 583 €
■ Investissement	5 071 859 €	6 832 808 €	10 950 706 €	5 152 000 €	8 362 500 €

TOTAL CP 133 767 755€ 135 861 012€ 155 405 880€ 141 991 653€ **155 706 148€**

Les dépenses globalisées de fonctionnement

Dépenses globalisées : fonctionnement	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	BR 2022 (en crédits de paiement)	BI 2023 (en crédits de paiement)	Variation BI 2023/BR 2022
Reversements CDSN aux établissements d'accueil	10 058 681 €	11 511 230 €	11 568 494 €	57 264 €
Dépenses courantes de l'établissement	8 216 406 €	11 398 540 €	15 036 900 €	3 638 360 €
Fonctionnement des structures	5 691 019 €	6 416 852 €	6 051 624 €	-365 228 €
Projets financés par fonds recherche	1 180 508 €	2 045 717 €	1 052 543 €	-993 174 €
Colloques 2023		480 159 €	935 684 €	455 525 €
Documentation BDL	807 502 €	803 830 €	658 400 €	-145 430 €
Reversements RH (mises à disposition)	552 943 €	403 655 €	403 997 €	342 €
Projets SI	377 396 €	246 963 €	175 000 €	-71 963 €
Projets aménagements Dirpat		181 794 €	0 €	-181 794 €
TOTAL	26 884 455 €	33 488 740 €	35 882 642 €	2 393 902 €

Les dépenses globalisées de fonctionnement

Dépenses courantes de l'établissement

Dépenses courantes de l'établissement	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	BR 2022 (en crédits de paiement)	BI 2023 (en crédits de paiement)	Variation BI 2023/BR 2022
Fluides : eau, gaz, électricité, chauffage	3 258 709 €	5 526 040 €	9 395 000 €	3 868 960 €
Frais de maintenance	1 300 016 €	1 437 850 €	1 400 000 €	-37 850 €
Loyer contrat de partenariat	926 112 €	1 600 000 €	1 400 000 €	-200 000 €
Gardiennage	947 531 €	956 150 €	1 000 000 €	43 850 €
Nettoyage et entretien	817 576 €	840 000 €	860 000 €	20 000 €
Autres loyers	646 634 €	680 000 €	650 000 €	-30 000 €
Accueil physique et téléphonique	111 734 €	111 000 €	115 000 €	4 000 €
Environnement et gestion des déchets	109 401 €	110 000 €	95 000 €	-15 000 €
Marchés transversaux	98 693 €	137 500 €	121 900 €	-15 600 €
TOTAL	8 216 406 €	11 398 540 €	15 036 900 €	3 638 360 €

Les dépenses globalisées d'investissement

Dépenses globalisées : investissements	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	BR 2022 (en crédits de paiement)	BI 2023 (en crédits de paiement)	Variation BI 2023/BR 2022
Travaux et aménagements portés par la Direction du patrimoine	1 535 782 €	3 900 010 €	2 970 600 €	-929 410 €
<i>dont travaux et aménagements pour activités de formation</i>	20 393 €	883 332 €	1 000 000 €	116 668 €
<i>dont travaux et aménagements pour activités de la BDL</i>	477 586 €	471 000 €	695 000 €	224 000 €
<i>dont travaux et aménagements pour activités de recherche</i>	478 568 €	1 494 292 €	605 000 €	-889 292 €
<i>dont autres travaux et aménagements</i>	559 235 €	1 051 386 €	670 600 €	-380 786 €
Investissements Recherche via le PPI	1 013 151 €	1 063 600 €	1 000 000 €	-63 600 €
Direction des systèmes d'informations	940 776 €	798 267 €	770 000 €	-28 267 €
Fonds recherche	582 200 €	240 900 €	206 000 €	-34 900 €
Laboratoires sur recettes préaffectées	1 092 112 €	331 390 €	652 918 €	321 528 €
Accueil et sécurité	54 626 €	105 000 €	50 000 €	-55 000 €
Investissements départements de formation et vie étudiante	125 808 €	93 000 €	77 000 €	-16 000 €
ENS Médias	44 107 €	98 000 €	48 000 €	-50 000 €
Direction des moyens généraux	13 127 €	127 139 €	54 000 €	-73 139 €
DUNES	34 077 €	10 000 €	23 000 €	13 000 €
Bibliothèque Diderot de Lyon	47 483 €	30 587 €	17 500 €	-13 087 €
Prévention et santé au travail	16 039 €	17 000 €	16 000 €	-1 000 €
Institut français de l'éducation	17 700 €	7 000 €	6 000 €	-1 000 €
Présidence	3 319 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	5 520 307 €	6 821 893 €	5 891 018 €	-930 875 €

Les dépenses fléchées (contrats de recherche)

	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022		Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
ANR PIA IDEX	355 398 €	36 587 €	0 €	-36 587 €	ANR PIA IDEX	469 485 €	1 912 €	0 €	-1 912 €
ANR PIA hors IDEX	38 275 €	483 673 €	370 766 €	-112 907 €	ANR PIA hors IDEX	499 584 €	2 026 427 €	721 800 €	-1 304 627 €
Total ANR PIA	393 673 €	520 260 €	370 766 €	-149 494 €	Total ANR PIA	969 069 €	2 028 339 €	721 800 €	-1 306 539 €
ANR hors PIA	513 928 €	1 211 113 €	1 396 684 €	185 571 €	ANR hors PIA	162 941 €	327 479 €	404 874 €	77 395 €
Union Européenne	350 352 €	842 486 €	673 132 €	-169 354 €	Union Européenne	23 592 €	553 039 €	672 062 €	119 023 €
Région	170 696 €	481 678 €	279 384 €	-202 294 €	Région	52 225 €	24 578 €	5 760 €	-18 818 €
Autres	728 626 €	1 173 218 €	759 975 €	-413 243 €	Autres	104 675 €	1 195 378 €	666 987 €	-528 392 €
Fonctionnement fléché en crédits de paiement	2 157 275 €	4 228 755 €	3 479 941 €	-748 814 €	Investissement fléché en crédits de paiement	1 312 502 €	4 128 813 €	2 471 482 €	-1 657 331 €

Fonctionnement

Investissement

	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
ANR PIA IDEX	1 110 350 €	348 949 €	90 739 €	-258 210 €
ANR PIA hors IDEX	87 067 €	352 950 €	624 520 €	271 570 €
Total ANR PIA	1 197 417 €	701 899 €	715 259 €	13 360 €
ANR hors PIA	1 095 454 €	2 044 759 €	2 763 256 €	718 497 €
Union Européenne	921 540 €	1 052 800 €	1 157 524 €	104 724 €
Région	236 552 €	349 784 €	202 663 €	-147 121 €
Autres	1 640 884 €	1 469 910 €	1 102 469 €	-367 441 €
Masse salariale fléchée	5 091 847 €	5 619 152 €	5 941 171 €	322 019 €

Masse salariale



Les dépenses pluriannuelles d'investissement

		Répartition pluriannuelle prévisionnelle des dépenses (en CP)						
Investissements pluriannuels	Montant total du projet	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travaux réhabilitation résidence étudiante site Descartes	7 334 646 €	22 290 €	0 €	2 000 000 €	3 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	312 356 €
Travaux réhabilitation amphis et salles de cours	674 000 €	174 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €			
BDL : travaux d'étanchéité et rénovation intérieure	1 200 000 €	63 000 €	695 000 €	442 000 €				
Travaux aménagement sous-sol M6 - soutes	1 100 000 €	0 €	500 000 €	600 000 €				
Sous-total projets en cours	10 308 646 €	259 290 €	1 195 000 €	3 292 000 €	3 250 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	312 356 €
Gymnase Debourg site Monod (projet)*	5 000 000 €	0 €	0 €					
Sous-total projets à venir	5 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	15 308 646 €	259 290 €	1 195 000 €	3 292 000 €	3 250 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	312 356 €

*sous réserve d'un financement du CPER



4 – LA MASSE SALARIALE

BI 2023 – Répartition des crédits de personnel

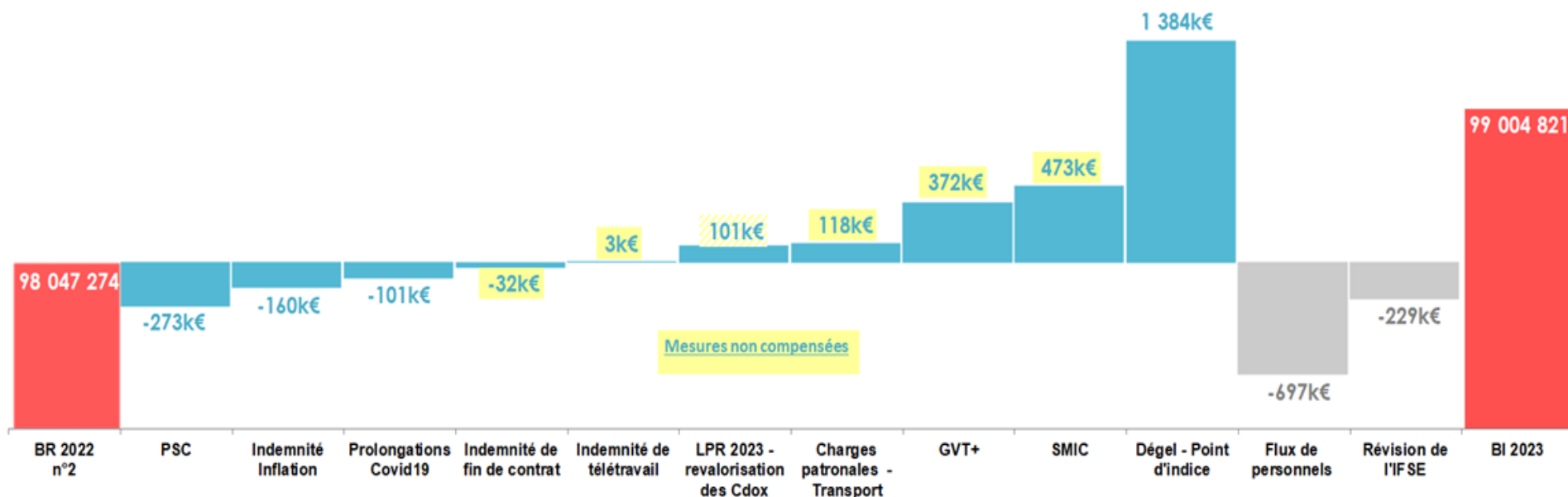


Support budgétaire	BR 2022 n°2	BI 2023	€	▲
MSE	99 471 244 €	100 388 360 €	0,92 M€	0,9%
RP	7 266 435 €	7 592 705 €	0,33 M€	4,5%
Total	106 737 679 €	107 981 065 €	1,24 M€	1,2%

BI 2023 – Zoom sur les principaux facteurs d'évolution des dépenses de MSE (hors vacations et h-psop)



+957k€



MSE	BR 2022 n°2	BI 2023	€	▲
Dépenses de rémunérations	98 047 274 €	99 004 821 €	957 547 €	0,98%



BI 2023 – Répartition des dépenses de MSE par population / type

BIATSS

31,4 M€
31,2%

Vacations

0,8 M€
0,8%

0,5 M€
0,5%

H-psop

Élèves

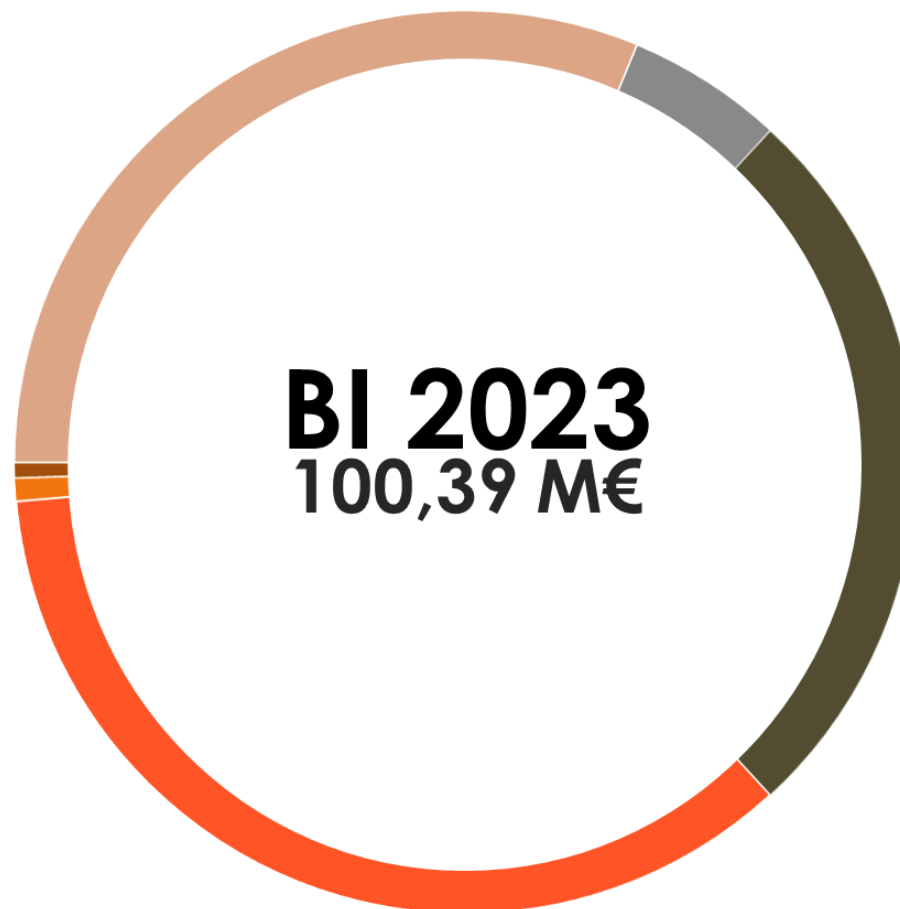
35,6 M€
35,4%

Doctorants

5,6 M€
5,6%

Ens - EC

26,4 M€
26,3%

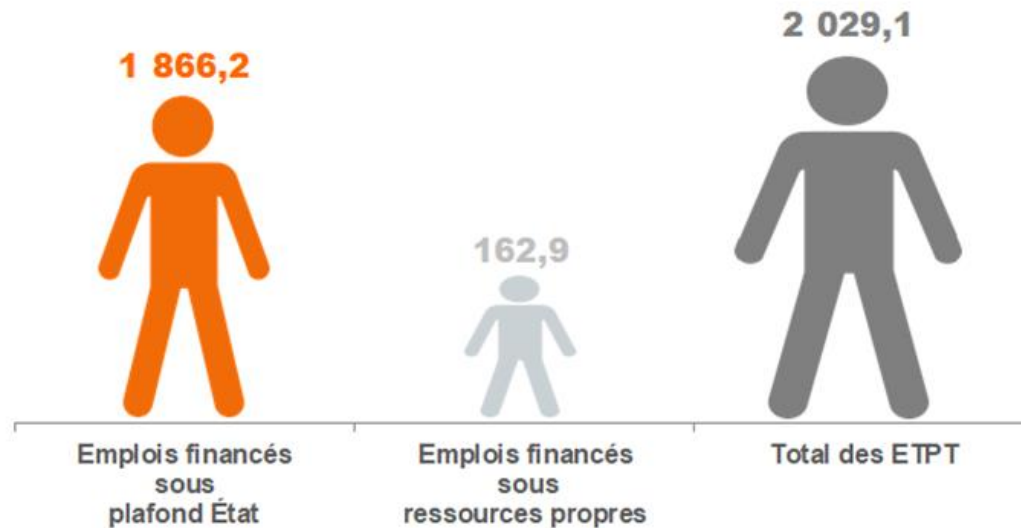


Population	BR 2022 n°2	BI 2023	Écarts	▲
BIATSS	31,1 M€	31,4 M€	0,3 M€	0,8%
Doctorants contractuels	5,7 M€	5,6 M€	-0,1 M€	-1,6%
Enseignants-Chercheurs	26,5 M€	26,4 M€	0,0 M€	-0,1%
Élèves	34,7 M€	35,6 M€	0,8 M€	2,4%
Vacations	0,8 M€	0,8 M€	0,0 M€	-0,1%
H-psop	0,6 M€	0,5 M€	0,0 M€	-6,7%
Total	99,5 M€	100,4 M€	0,9 M€	0,9%



BI 2023 - Détail des plafonds d'emplois

Plafond d'emplois proposé au vote du CA = **2 029,1 ETPT**



	Emplois	BR 2022 n°2	BI 2023		
MSE	Élèves fonctionnaires stagiaires	891,3	895,5	4,2	0,5%
	EC / Doctorants	443,7	440,0	-3,7	-0,8%
	BIATSS	526,8	530,7	3,9	0,7%
	MS État	1 861,8	1 866,2	4,3	0,2%
RP	BIATSS	61,0	66,1	5,2	8,5%
	Chercheurs / Doctorants	89,4	96,8	7,4	8,2%
	Ressources Propres	150,4	162,9	12,5	8,3%
	Total	2 012,2	2 029,1	17,0	0,84%

Contrôle interne budgétaire et comptable : cartographie des risques et plan d'actions

Direction des affaires financières
Direction de la comptabilité

Commission des Finances du 7 décembre 2022

Le contrôle interne budgétaire et comptable

- **Le dispositif est précisé par l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique**

Les conditions et modalités de mise en œuvre du contrôle interne budgétaire et comptable reposent sur trois axes majeurs :

- **LES PROCEDURES** : elles décrivent les tâches à exécuter, les acteurs concernés ainsi que les mesures de contrôle interne attendues.
- **LA TRACABILITE** : Parallèlement, les mesures de conservation des documents budgétaires et comptables ainsi que des pièces justificatives sont définies et prévoient leur accessibilité, leur disponibilité, leur intégrité et leur valeur probante.
- **LE SYSTEME d'INFORMATION** : Les autorités hiérarchiques déterminent les habilitations informatiques et les délégations en cohérence avec l'attribution des tâches.

Le contrôle interne budgétaire et comptable

Deux documents principaux constituent les instruments de pilotage du contrôle interne : la cartographie des risques et le plan d'action, renouvelés cette année

- Les cartographies établies par la Direction des Affaires Financières et la Direction de la Comptabilité permettent de recenser les risques existants en les présentant de façon synthétique et en mettant en regard les actions proposées pour en assurer la maîtrise
- Les risques recensés lors de la révision opérée l'année dernière ont permis de mettre en œuvre des actions dont le bilan synthétique est présenté ci-après
- Une actualisation annuelle du dispositif est opérée cette année avec de nouveaux risques mis en évidence avec les actions associées, mais dans la continuité du plan pluriannuel en cours.
- Une approche rénovée sera mise en place en 2023 pour s'adapter à la RGP.

Le contrôle interne en évolution avec la RGP

Qu'est-ce que la RGP (responsabilité des gestionnaires publics) ?

- L'ordonnance du 23 mars 2022 instaure un régime de responsabilité des gestionnaires commun aux ordonnateurs et aux comptables, en remplacement du régime dual actuel : responsabilité des ordonnateurs devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) et responsabilité des comptables devant la Cour des comptes. Le nouveau régime entre en vigueur le 1er janvier 2023.
- L'un des objectifs de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics est d'assurer une plus grande responsabilisation des gestionnaires publics, en simplifiant et unifiant la responsabilité devant les juridictions financières, tout en renforçant le contrôle interne, ainsi que la responsabilité managériale.
- L'infraction générique est limitée à deux conditions : l'existence d'une faute grave et la matérialisation d'un préjudice financier significatif, apprécié au regard du budget effectivement sous la responsabilité du justiciable.

L'adaptation du CI au nouveau contexte :

- Il est créé à compter du 1^{er} janvier 2023 un comité de pilotage du dispositif du contrôle interne financier piloté par le directeur général des services (DGS) assisté par l'agent comptable (AC) pour la partie relative au contrôle comptable.
- Le comité de pilotage proposera, au regard du nouveau régime de responsabilité à compter du 1^{er} janvier 2023, la nouvelle cartographie des risques et des enjeux, le plan d'action lié, et arrêtera les feuilles de route pour les services. Il assurera le suivi et dressera le bilan des actions menées.
- Les travaux de ce comité de pilotage et des GT seront présentés pour arbitrage au comité de direction de l'ENS de Lyon et au conseil d'administration de l'établissement en décembre 2023.

Focus

sur le contrôle interne comptable

RESULTATS CONSTATES EN 2022

Certains risques ont été revus à la baisse du fait des actions menées pour mieux les maîtriser. Certaines actions sont d'ailleurs clôturées, d'autres sont toutefois réitérées.

- **Actions achevées :**

- ❖ Régularisation de dossiers initialement gérés en mode dégradé du fait du confinement
- ❖ Contrôle de la validité du certificat Chorus Pro
- ❖ Recours exclusif aux états réglementaires Cocktail pour les comptes annuels
- ❖ Mise en cohérence des états réglementaires de fin d'année entre la DC et la DAF (Cocktail)
- ❖ Mise à jour et contrôle des régies de recettes et d'avances

- **Actions réitérées :**

- ❖ Cela concerne la quasi-totalité des actions puisqu'elles s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle
- ❖ Ces actions constituent souvent la base même du contrôle du comptable

- **Action en cours :**

- ❖ Actualisation de la procédure paie, notamment en lien avec la mise en place de la subrogation
- ❖ Les nouvelles actions ci-après, qui débutent ou débuteront courant 2023

Focus

sur le contrôle interne comptable

LES NOUVEAUTES DU PLAN POUR 2022-23

- Trois nouvelles actions sont inscrites. Cette mise à jour concerne ainsi :
 - **Les actions répondant à des recommandations de l'audit DRFiP:** le fonctionnement de la direction de la comptabilité a été audité cette année par la DRFiP. L'appréciation générale est bonne mais 7 recommandations ont toutefois été formulées qui vont donner lieu à de nouvelles actions pour renforcer certains aspects.
 - **Un contrôle du bon fonctionnement de la nouvelle GED GFC Dépense:** la dématérialisation a été prise en compte par Cocktail et les modalités de gestion vont donc évoluer en la matière avec les nouvelles fonctionnalités de l'outil. Un contrôle de cohérence et de fiabilité sera donc mis en place lors du déploiement, actuellement en préparation.
 - **Un contrôle du bon fonctionnement du nouveau module GRH Envoi-Paye :** Là aussi, il s'agit de s'assurer du bon fonctionnement de ce nouveau module du SIRH qui va remplacer courant 2023 le logiciel Winpaye.

CIB : cartographie des risques

Des nouveaux risques identifiés en 2022 dont :

- ✓ Régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP)
- ✓ Déploiement du nouveau infocentre INFINOE
- ✓ Risques d'erreurs/perte d'informations au regard des outils GFC
- ✓ Absence de comptabilité analytique
- ✓ Marchés publics

Des actions achevées :

- ✓ Neutralisation des CDSN sur le résultat (charges à payer)
- ✓ Actions liées au mode dégradé (travail à distance) du fait de la crise sanitaire

Focus sur le contrôle interne budgétaire

Plan d'actions 2023

- Des actions prévues en 2023 notamment pour endiguer les nouveaux risques recensés, comme par exemple :
 - **RGP** : instauration d'un comité de pilotage sur le contrôle interne avec revue des risques les plus significatifs + plan d'actions. Revue éventuelle des délégations consenties au vue des responsabilités des gestionnaires publics, sensibiliser et communiquer auprès des différents publics sur cette nouvelle responsabilité (chefs de service, DU, directeurs de département...)
 - **Suivi fin de la masse salariale** au regard de son importance dans le budget
 - **Actions de benchmarking pour faire évoluer les outils SI** sur la sphère financière au regard des besoins exprimés par la DAF en lien avec la DSI (contrats de recherche, plateforme budgétaire, campagne de mise à jour de l'inventaire, marchés publics, comptabilité analytique, tableaux de bord,...)
 - Approfondir le **contrôle relatif aux marchés publics** et sensibiliser les acteurs
 - Déploiement du **nouveau infocentre INFINOE**

Autres points abordés

- Admissions en non-valeur et remises gracieuse
- Marché de prestations de sécurité incendie et de sûreté gardiennage
- Frais de mission : modification des seuils de remboursement des hébergements